

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 6 avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
31 mars 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÊME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
13 avril 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 28

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à M. LE GAFFRIC, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul GONCALVES, M. Dominique GALLIER à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Sylvain HEMARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme CIVES.

Excusée :

Mme Fanny GENET-LACAILLE

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-042

Convention chats errants avec la Fondation 30 millions d'Amis

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher la divagation des chiens et des chats errants. Pour lutter contre la prolifération des chats errants dans les villes, l'article L211-27 du code rural permet aux maires « de faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification ».

Depuis deux ans, la commune a conventionné avec la Fondation 30 millions d'Amis pour s'occuper des chats errants dans le respect de la sensibilité animale. Ce partenariat, grâce à la mobilisation de bénévoles, est fructueux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la Fondation 30 millions d'Amis.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON



*Bastien Coriton*

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

